

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA FOURNITURE ET  
LA POSE DE BORNES DE RECHARGE 7KW AUX ATELIERS MUNICIPAUX**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité d'acquisition de bornes de recharges rapide pour les véhicules électriques de la commune ;

Vu la proposition reçue par la société ELECTROTECH ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société ELECTROTECH (15 rue Gambetta – 59280 ARMENTIERES) un devis relatif à la fourniture et la pose de bornes de recharge électrique, pour un montant de **3.714,48€ TTC**.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 30 avril 2025

DEC2025\_073

Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

